



Photo Mme Dubois

Toute l'équipe municipale vous présente ses
meilleurs vœux pour l'année 2015



**Inauguration des aménagements du village suivie des vœux de la
municipalité à l'Espace Bon Rencontre**
Samedi 10 janvier à 10h30

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Divagations d'animaux



Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L-211-19-1 du Code Rural). Un chien est considéré en état de divagation :

- lorsqu'il n'est pas sous la surveillance effective de son maître, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau.
- lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel.
- lorsqu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance de plus de 100 mètres.

En effet ces animaux étant susceptibles de créer des nuisances, des gênes voire des situations dangereuses, leurs propriétaires sont priés de faire le nécessaire pour éviter toute divagation répétée.

La commune dispose d'une convention avec la SPA en vue de l'enlèvement des animaux trouvés.

Erreur de mise en page dans l'Osier Flash Spécial année 2014

Une erreur de mise en page s'est en effet « invitée » en page 4 de l'Osier Flash Spécial dans les articles concernant Monsieur Maurice Bernardot et Monsieur Louis Berger. Présentant toutes nos excuses aux familles concernées, nous rétablissons les 2 articles dans leur intégralité.

Le 7 mai 2014, sa famille et ses amis ont accompagné **Maurice BERNARDOT** à sa dernière demeure. Il était né le 1er avril 1932, d'un couple de boulangers. Boulangerie qu'il a lui même tenue durant les années 50-60, qui se situait sur la place du village à côté du restaurant Blondin dans la maison de sa sœur Isabelle Jolland.

Il a partagé une trentaine d'années de sa vie avec Ginette décédée en 2008. Ils se sont installés au village en 1992 rue de la Charrière auparavant ils occupaient une petite ferme au pied de la Traverse du Haillon. C'était un couple très accueillant pour le 1er mai tout le monde se rappelle les bugnes et le petit blanc !!!

Malgré son handicap c'était une force de la nature, qui a toujours travaillé dur sans se plaindre. C'était un bon vivant, il aimait la chasse, les bons repas bien arrosés au cours desquels il poussait volontiers sa chansonnette.

On se souviendra de sa carrure imposante, et sa bonhomie, son contact chaleureux et de son vocabulaire si particulier qui a fait rire plus d'un de ses amis.

Louis BERGER a construit à Notre Dame de L'Osier en 1968, de ses mains, un chalet au lieu dit « les hautes mouilles » à l'époque vierge de toute construction, pour passer l'été au « bon air » avec sa petite famille.

Fervent ramasseur de champignons et de jardinage, il a parcouru tous les bois environnants puis s'est retiré sur Vinay lors de sa retraite.

Son fils, Alain a construit sa maison en 2001 sur le lieu de son enfance en conservant le chalet qui résiste encore à l'épreuve du temps.

Louis BERGER est décédé à la Maison de Retraite de Notre Dame de l'Osier le 4 juin 2014 à l'aube de ses 90 ans.

Au conseil municipal du 25 novembre 2014

1) Convention de déneigement 2014/2015

Une convention pour assurer le déneigement de la commune est nécessaire chaque année. Le déneigement de l'ensemble de la commune est assuré par Gérard Amieux sur les bases suivantes réévaluées l'année dernière :

- Un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars.
- Des vacations horaires d'intervention de 55 € de l'heure.
- Une majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés.

Le maire propose de reconduire cette convention sur les mêmes bases.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec Gérard Amieux.

2) Devis monument aux morts

Le maire rappelle qu'en remplacement du monument aux morts situé à proximité de la basilique, supprimé dans le cadre des travaux d'aménagement du village, il est prévu d'installer un nouveau monument près de la mairie. Il présente deux devis établis par la marbrerie Vitaloni de Vinay et la société Euroc de Saint Ismier qui proposent chacune un monobloc en calcaire d'un montant de 3 150 €.

Plusieurs membres du conseil évoquent le nouveau monument aux morts récemment inauguré à Varacieux. Il a été créé par Gilles Vitaloni sculpteur à Poliéneas et représente un poilu de la guerre de 1914/1918.

Le conseil suggère au maire de demander un devis à Gilles Vitaloni et de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

3) Devis Alpes-Géo-Conseil

Suite à la réalisation des travaux hydrauliques sur les Hautes Mouilles pour se prémunir des risques liés aux ruissellements, le maire précise qu'il convient de mettre à jour la carte des aléas pour ce secteur.

Le cabinet Alpes-Géo-Conseil qui a réalisé la carte des aléas pour la commune a établi un devis pour faire ces modifications.

Toutefois le RTM (Restauration des Terrains en Montagne) service départemental qui joue pour le compte de l'Etat et des collectivités locales un rôle d'expertise, de conseil et de maîtrise d'œuvre en matière de risques naturels, a informé le maire qu'il pouvait prendre en charge gratuitement la modification de la carte des aléas.

Il n'est donc plus nécessaire de se prononcer sur la proposition de Alpes-Géo-Conseil.

4) Achat d'un vidéo projecteur

Acceptation de l'achat d'un vidéo projecteur auprès de la société Boulanger pour un montant de 549 € TTC.

5) Devis photocopieur

Le contrat de location des photocopieurs de la mairie et de l'école d'une durée de 5 ans avec la société Xerox arrive à échéance prochainement. Les sociétés Xerox, Rex Rotary et Riso ont été consultées pour le renouvellement de cette prestation.

Le maire présente au conseil les propositions de ces sociétés. Sur une durée de 5 ans, les coûts de location et maintenance du matériel par an sur une base de 10 000 copies couleur et 80 000 copies noir et blanc sont les suivants :

- Rex Rotary : 4169,92 € HT
- Xerox : 4596,00 € HT
- Riso : 4694,00 € HT

Dans la mesure où la société Xerox s'engage à fournir gratuitement 180 ramettes de papier par an soit l'équivalent de 529 € HT (2,94 € HT par ramette), sa proposition s'avère la plus intéressante.

Le conseil décide de retenir la proposition de Xerox et autorise le maire à signer le contrat de location avec cette société.

6) Questions diverses

- **Transfert de la compétence "actions en faveur de la maîtrise de l'énergie" à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors**

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan est lauréat depuis février 2014 de l'appel à projet "Territoire à énergie positive" (TEPOS) qui labellise en Rhône-Alpes des territoires portant une politique énergétique ambitieuse.

Dans l'accord de partenariat signé entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Région Rhône-Alpes et le Syndicat mixte, il est prévu de réduire de moitié les besoins en énergie d'ici 2050 et de les couvrir par des énergies renouvelables locales.

Ce programme permettra de nombreuses avancées sur le territoire : accompagnement des collectivités, montée en puissance de la filière du bâtiment, bouquet de service pour conjuguer efficacité énergétique et performance économique des entreprises, développement des énergies renouvelables pour renforcer l'indépendance énergétique du territoire.

Pour sa mise en œuvre, la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors doit prendre la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 2 octobre 2014 sur le principe du transfert de compétence "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie".

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Le conseil municipal accepte le transfert de compétence "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie" à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

- **Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors**

Dans un monde chaque jour plus numérique où les objets et services connectés sont toujours plus nombreux et les informations transmises toujours plus volumineuses, l'accès au très haut débit est un enjeu de société, de compétitivité et de solidarité territoriale.

Pour permettre la couverture de l'ensemble du département de l'Isère en très haut débit, le conseil général a élaboré un plan de développement de la fibre optique sur les années 2015 à 2021 en partenariat avec les intercommunalités.

Le coût de ce plan a été estimé à 353 millions d'euros, dont 113 millions d'euros à la charge d'un opérateur retenu dans le cadre d'une délégation de service public. Les subventions de l'Europe, de l'Etat et de la région s'élèvent à 162 millions d'euros. Les 78 millions d'euros restants seront financés pour une moitié par le département et pour l'autre moitié par l'ensemble des intercommunalités.

Pour la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, la participation s'élèvera à 90 000 euros par an pendant 8 ans.

Pour la mise en œuvre de ce plan, la communauté de communes doit prendre la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 2 octobre 2014 sur le principe du transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Le conseil municipal accepte le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

- **Demande de subvention au Conseil Général**

Le maire informe le conseil qu'un glissement de terrain s'est produit sur le chemin qui relie le Sabot au hameau de Champel et qu'il a interdit l'accès à ce chemin pour des raisons de sécurité.

Il précise que le conseil général aide les communes pour des réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale consécutifs à des éléments naturels.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une aide auprès du conseil général pour la réalisation des travaux de réparation de ce chemin.

- **Point sur la fusion des intercommunalités du Sud Grésivaudan**

Une réflexion a été engagée sur une fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan (communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère). Des réunions d'échanges avec tous les conseils municipaux se sont déroulées en présence de Laura Bonnefoy présidente de notre communauté de communes et de François Bonaimé directeur général des services.

Pour notre secteur, une réunion regroupant les communes de l'Albenc, Chantesse, Cras, Morette et Notre Dame de l'Osier s'est tenue le 30 septembre à Cras.

Le 15 octobre les élus des 3 communautés de communes se sont rassemblés à Vinay pour aborder et engager le chantier de la convergence des intercommunalités du Sud Grésivaudan. Cette réunion a permis de prendre connaissance de l'état des lieux du territoire dans ses multiples composantes, de poser un premier regard sur les enjeux financiers et fiscaux et d'esquisser, à travers le débat qui a suivi, les premiers jalons de la démarche de cette convergence.

Le 13 novembre les maires de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors se sont réunis pour évoquer ce sujet. S'ils partagent les éléments du diagnostic présenté le 15 octobre, ils trouvent que la date annoncée pour la fusion au 1^{er} janvier 2016 est trop précipitée pour l'indispensable temps de la concertation et du débat politique.

Les maires de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors ont rédigé une motion par laquelle ils demandent que la date de la fusion soit reportée au 1^{er} janvier 2017.

- **Convention pour la restauration des vitraux de la basilique**

La Fondation du Patrimoine a informé la commune qu'elle est en mesure d'assurer un soutien financier en partenariat avec la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de la restauration des vitraux de la basilique. En effet dès lors que la souscription publique a permis de mobiliser 11 380 € soit 5% du montant de 227 590 € estimé pour la restauration des vitraux, la Fondation du Patrimoine et la Région peuvent débloquer une subvention de 5 000 € chacune.

En accord avec la Fondation du Patrimoine, seule une partie des travaux correspondant au montant des subventions et des souscriptions serait mis en œuvre en 2015, soit 21 380 €

Le conseil autorise le maire à signer la convention de soutien financier proposée par la Fondation du Patrimoine.

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse**

Accord du conseil pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse de 30 € par enfant de la commune scolarisé dans cette école (soit 360 € pour 12 enfants) pour compléter le financement d'un voyage scolaire en Camargue.

Mesures applicables au niveau de risque modéré d'influenza aviaire hautement pathogène (hors zones à risque prioritaire)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Le Service Santé et Protection animales et végétales de La Direction Départementale de la Protection des populations, de la Préfecture de l'Isère porte à notre connaissance **les Mesures applicables au niveau de risque modéré d'Influenza aviaire hautement pathogène (hors zones à risque prioritaire)**.

Suite aux foyers survenus dans plusieurs pays du nord de l'Europe et au cas confirmé par l'Allemagne le 22 novembre dernier d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur une espèce de la faune sauvage, le niveau de risque influenza aviaire est passé de « négligeable » à « modéré » sur tout le territoire national métropolitain (arrêté ministériel du 27 novembre 2014 définissant le risque d'influenza aviaire hautement pathogène au niveau modéré).

En conséquence et conformément à l'arrêté ministériel du 24 janvier 2008 modifié relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité, les mesures de prévention doivent être renforcées.

Vous trouverez ci-dessous les mesures de prévention applicables sur l'ensemble du territoire communal.

- Surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages : 5 cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces dans un laps de temps maximal d'une semaine, sur un rayon d'environ 500 mètres, ou un seul cadavre de cygne doit déclencher une collecte ;
- Interdiction d'utiliser des appelants pour la chasse au gibier d'eau ;
- Surveillance quotidienne chez les détenteurs d'oiseaux visant à déceler l'apparition de symptômes de maladie grave ou la présence de cadavres d'oiseaux sauvages ;
- Renforcement des mesures de biosécurité afin de limiter les contacts directs ou indirects avec les oiseaux vivant à l'état sauvage : interdiction d'utiliser les eaux de surface pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux qui se fera à l'aide de distributeurs protégés, protection de l'alimentation.

Adresse :

Direction Départementale de la protection des populations
22 Avenue Doyen Louis Weil
CS 6-38028 Grenoble Cedex 1

Horaires d'ouverture au public :

-du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Permanences consommateurs :
-lundi de 13h30 à 16h30
-mercredi et vendredi de 9h à 12h

Le Directeur du Service de la Protection Départementale des Populations tient à nous informer qu'à ce jour aucun cas d'influenza aviaire H5N8 n'a été détecté en France, et aucun cas humain mettant en cause ce sérotype n'a été décrit à l'échelle mondiale. Sa forte contagiosité chez les oiseaux impose cependant des mesures strictes de prévention.

Direction Départementale de la Protection des Populations Service santé et protection animales et végétales

Tel : 04 56 59 49 99 / Télécopie : 04 56 59 49 98

Courriel : ddpp@isere.gouv.fr

Affaire suivie par Christophe Blanc

Tel : 04 56 59 49 27

Rte

Réseau de transport d'électricité

DEPARTEMENT: ISERE

COMMUNE : NOTRE DAME DE L'OSIER

Il est porté à la connaissance des habitants du quartier de **Caillatière** que des travaux

D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE

nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à **63 kV**

Burcin - Vinay

vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater

du 15/01/2015

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE - Centre Maintenance de Lyon

GMR Dauphiné, BEL

“Le GRIVOUX” 72 Chemin de Michalaz 38460 OPTEVOZ

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise : **Monsieur Pierre BEL**

04.74.83.80.97

Sauf avis contraire du propriétaire, le girobroyage pourrait être pratiqué.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE1 qui assure le contrôle des travaux.

Monsieur Frédéric GAUTHIER (04.38.70.13.88)

L'ouverture du marché français de l'électricité, consacrée par la loi du 70 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, a conduit en juillet 2000 à la création de RTE, gestionnaire unique du réseau de transport de l'électricité. Après avoir eu la qualité de « service indépendant » d'EDF, RTE a été transformé en société anonyme, filiale à 100 % du groupe EDF, en application de la loi du 9 août 2004, relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières, et du décret du 30 août 2005 approuvant les statuts de RTE.

- Nous vous informons que le molok de votre commune a été mis en accès libre. Les usagers n'ont plus besoin du badge pour ouvrir le tambour.
Nous vous invitons à venir déposer vos badges en mairie.
- En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que le Sictom fermera exceptionnellement ses portes le 24 Décembre et le 31 Décembre à 17h00 au lieu de 18h00.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Poules recherchent famille d'accueil

Espace Nature Isère, association de protection de la nature, propose, aux familles désireuses de réduire leurs ordures ménagères d'adopter deux poules pondeuses.

L'association a déjà distribué **gratuitement** 150 poules dans différents foyers en 2014.

L'opération continue en 2015 !

Une centaine de poules peuvent encore être adoptées !

Alors n'hésitez plus et accueillez deux nouveaux membres dans votre foyer au printemps prochain. En échange de vos déchets alimentaires elles vous fourniront tous les jours de bons œufs frais !



Pour bénéficier de cette démarche rien de plus simple :

Contactez Espace Nature Isère. Nous vous ferons alors parvenir une convention établissant les conditions d'accueil.

Afin de veiller à leur bien-être et à leur confort, un poulailler devra être prêt pour les accueillir dans les bonnes conditions. Des visites à domicile, sur rendez-vous seront alors effectuées entre Février et Mars, pour nous assurer que les critères d'accueil sont respectés. Nos équipes pourront alors répondre à toutes vos questions et vous prodiguer des conseils. Les poules vous seront confiées par la suite, lors de deux remises qui devraient avoir lieu sur deux samedis du mois de mars, vous serez informés quinze jours avant.

L'aventure vous intéresse ? Contactez-nous au **0476365010** ou à espacenatureisere@orange.fr

Espace Nature Isère,
32, place du Souvenir Français,
38470 L'ALBENC
0476365010
espacenatureisere@orange.fr



USAGERS TRANSISERE

L'Office de Tourisme du Pays de Vinay et Le Grand Séchoir seront fermés du 1^{er} au 31 janvier 2015

- Pour **recharger** votre carte OÙRA! pour **janvier**, vous pourrez acheter le titre de transport à **partir du 20 décembre jusqu'au 31 décembre**. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30, du mardi au dimanche (fermé le lundi)

- Pour **recharger** votre carte OÙRA! pour **février**, vous pourrez acheter le titre de transport à **partir du DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 2015**. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30

Réouverture de l'Office de Tourisme et du Grand Séchoir à partir du 1^{er} février 2015 au 31 mars 2015 – de 14h à 17h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre – de 10h à 18h (fermé le 01/05)

Du 1^{er} novembre au 31 décembre – de 14h à 17h30 (fermé le 25/12)
Fermé le lundi, fermé en janvier



Le coin Internet

Une nouvelle version du site internet de Notre Dame de l'Osier

Depuis peu, il est possible de consulter sur internet une nouvelle version du site de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.notredamedelosier.sud-gresivaudan.org/>

La nouvelle version du site de Notre Dame de l'Osier se veut dans la continuité de la précédente.

Le but est de fournir un outil d'information et de communication à l'attention de tous les habitants de la commune.

Dans ce sens, il vous est possible de demander la mise en ligne d'un évènement sur l'agenda communal du site, en remplissant directement le formulaire « Proposer un évènement », ou simplement en envoyant un message électronique à l'adresse de la mairie « ndomairie@wanadoo.fr ».

Nous comptons également sur vos retours, remarques, suggestions, critiques afin de faire évoluer ce site internet. Nous pensons notamment aux associations, artisans, commerçants...

N'hésitez pas à contacter l'équipe municipale afin de mettre à jour les informations disponibles sur le site.

Ce dernier est hébergé par la plateforme Sud-Grésivaudan, gérée par le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan. Cette plateforme née en 2008, par le biais d'une subvention de la Région Rhône Alpes, accueille à ce jour 37 communes.

Elle offre également la possibilité aux associations, artisans, commerçants,... de créer un site internet afin d'améliorer leur visibilité.

C'est aussi un outil permettant de mutualiser les informations et ainsi de valoriser les actions sur notre territoire (culturels, associatifs, économiques, touristiques, publics...). Il devient aujourd'hui un élément incontournable avec plus de 17000 visites cumulées par mois.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 29 01 2015** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} Janvier AU 31 Janvier 2015

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 31 Décembre** Réveillon de la Saint Sylvestre à L'Albenc.
Venez faire la fête pour changer d'année. Excellent repas et ambiance assurée.
Rue de l'école à l'Albenc. Tel : 04 76 64 71 93
- 31 décembre** Repas dansant de la Saint Sylvestre à Vinay organisé par l'USV.
Ambiance festive et musicale à la salle des fêtes. Animation Serge Sibut. Buffet festif, cotillons et surprises toute la nuit. A 20h30. Renseignements : 04 76 36 61 80
- 9 janvier** Club de l'amitié à Notre Dame de L'Osier
- 10 Janvier** Inauguration des aménagements du village suivie des vœux de la municipalité à Notre Dame de l'Osier à 10h30 à l'Espace Bon Rencontre
- 10 Janvier** Atelier couture broderie à Notre Dame de l'Osier à partir de 14h30 à la mairie
- 11 janvier** Vide grenier à Vinay organisé par le Comité de jumelage Vinay-San Possidonio
A la salle des fêtes. Renseignements : 06 35 33 81 16
- 15 Janvier** English Club à Notre Dame de l'Osier à 20 heures.
Renseignements : 04 76 36 86 02
- 18 Janvier** Repas dansant avec Marcel Rivers à Poliéas.
Tel : 04 76 07 20 89 / claudelachenal@orange.fr
- 18 Janvier** Fête de la truffe à Saint Antoine l'Abbaye de 9h30 à 18h. à la salle des fêtes en bas du village. Entrée gratuite.
- 23 janvier** Club de l'amitié à Notre Dame de l'Osier
- 24 Janvier** Atelier couture broderie à Notre Dame de l'Osier à partir de 14h30 à la mairie
- 1^{er} Février** 10^{ème} vente de produits du terroir par l' « Amicale.com » à la salle des fêtes de Vatilieu de 9h à 12h. Coupon de réservation à déposer à la mairie avant le 23 janvier, en page 13

AMICALE.COM

AMICALE du Personnel Communal

L'Amicale du personnel des Communes de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu
Et du Syndicat Intercommunal Scolaire

DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 2015
SALLE DES FÊTES DE VATILIEU DE 9H à 12H
10^{ème} VENTE DE PRODUITS DU TERROIR

SAUCISSES DE COUENNES dites <<Merbudes>>

SAUCISSONS A CUIRE PUR PORC

PETAFINE MAISON

PAINS DE CAMPAGNE, POGNES, SAINT GENIX cuits au four à bois

TOUS NOS PRODUITS SONT GARANTIS DE FABRICATION ARTISANALE



Les commandes qui arrivent après la date limite de réservation pourront ne pas être honorées.
Merci de votre compréhension.

-----Partie à découper-----

Coupon de réservation à déposer avant le vendredi 23 janvier 2015 dans la boîte aux lettres de la :

MAIRIE DE NOTRE DAME DE L'OSIER

NOM :

PRENOM :

TEL :

<i>PRODUITS</i>	<i>PRIX UNITAIRE</i>	<i>QUANTITE</i>	<i>RESERVE AUX SUPPLEMENTS</i>	<i>MONTANT</i>
Saucisse de couenne Dite MERBUDE	3,50 euros pièce			
Saucisson à cuire	3,50 euros pièce			
PETAFINE La barquette de 200 g	3 euros la barquette	1		
PAIN DE CAMPAGNE Environ 1 kg	3 euros			
POGNE La pièce	10 euros			
SAINT GENIX La pièce	10 euros			
TOTAL				